
Adresse de la société des sans-culottes de Clarensac (Gard) qui fait l'éloge du représentant Borie, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société des sans-culottes de Clarensac (Gard) qui fait l'éloge du représentant Borie, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 15;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20125_t1_0015_0000_7

Fichier pdf généré le 23/01/2023

progrès rapides; nous nous dévouons entièrement à tout ce qui peut seconder vos travaux et accélérer la marche de la Révolution. Vive la République une et indivisible, Vive la Convention nationale, Vive la Montagne.

MAZIER (*présid.*), BERRUYER (*secrét.*), ROBIN (*secrét.*), PIQUET (*secrét.*), RALHIET (*secrét.*), BOISSIEU (*secrét.*).

P.S. — Nous vous adressons le procès-verbal de la fête que nous avons célébrée pour l'anniversaire de la mort du dernier de nos tyrans. Chaque année, le 2 pluviôse, nous irons nous rassembler autour de l'autel de la patrie pour y jurer une haine indélébile à tous les tyrans; chaque année nous vous rappellerons avec reconnaissance que le peuple a réduit le trône en poudre et que les Montagnards ont fait justice du monstre qui l'a occupé le dernier.

[Extraits des procès-verbaux de la Sté populaire]

Première séance, du 10 pluviôse. — Un membre a fait lecture d'un discours prononcé par le président de la Société des Jacobins de Paris à la Convention nationale sur l'anniversaire de la mort du tyran, ainsi que de la réponse du président. Il a ensuite fait part de la fête qui avoit été célébrée à cette occasion et des serments qui furent prêtés. Aussitôt tous les membres par un mouvement spontané se sont écriés: Vive la Montagne, mort aux tyrans, paix aux chaumières, vivre libre ou mourir, et tous ont répété leur serment de maintenir, la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République.

Après cette manifestation civique, la Société a arrêté que le jour de demain seroit consacré à célébrer l'anniversaire de la mort du tyran, autour de l'arbre de la Liberté; que toutes les autorités constituées seroient invitées à se réunir à tous les membres de la Société pour rendre cette fête plus mémorable.

Deuxième séance, du 11 pluviôse. — La Société, en suite de son arrêté du jour d'hier, s'est rendu au lieu ordinaire de ses séances avec tous les membres des autorités constituées, et après avoir entendu la lecture d'un discours analogue à cette fête, elle s'est mise en marche pour arriver à la place de la Liberté précédée par la musique qui faisoit entendre l'air: *Plutôt mourir que l'esclavage, c'est la devise des Français.*

Les membres de l'administration du district, du Conseil général de la commune et des tribunaux étoient confondus indistinctement avec la masse du peuple. La garde nationale sous les armes formoit une enceinte sur la place de la Liberté, au milieu de laquelle se rangèrent tous les citoyens. Une salve d'artillerie annonça leur arrivée. Ensuite le président de la Société prononça un discours, au pied de l'arbre de la Liberté, plein d'énergie sur les avantages de la mort du tyran. Les mêmes serments prêtés à la séance d'hier furent renouvelés, et la fête, mêlée de plusieurs salves d'artillerie, fut terminée par des chants patriotiques et des danses auxquels tous les citoyens et citoyennes s'empresèrent de concourir et qui souvent étoient interrompus par des cris d'allégresse, et l'expression spontanée de la reconnaissance publique envers la Convention nationale, la Montagne, le peuple et la Société des Jacobins de Paris qui ont sauvé

la République en abattant la tyrannie. Les habitants des communes voisines se rendirent en foule à cette fête solennelle et y donnèrent des marques de la joie la plus pure.

P.c.c. Mêmes signatures.

13

La société des sans-culottes de Clarensac, district de Sommières, département du Gard, remercie la Convention d'avoir envoyé dans ce département le représentant du peuple Borie. Elle l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Clarensac, 21 vent. II] (2)

Citoyens représentans,

La société des sans-culottes de Clarensac vient avec franchise vous exprimer: 1°) son adhésion à vos décrets; 2°) Vous féliciter d'avoir délégué dans ce département le citoyen Borie qui ne cesse de ranimer le patriotisme, former l'esprit public et dégager les citoyens du Gard, des préjugés qu'enfanta l'ignorance et la superstition religieuse, en les élevant par ses principes à la hauteur de la Révolution; 3°) Vous inviter de fixer le destin de la République; anéantir pour jamais les despotes, les tyrans, les égoïstes et généralement tous les ennemis de la chose publique et jusqu'alors restez à votre poste ».

ROQUE (*présid.*), AUQUIER aîné (*secrét.*), LORIAN (*secrét.*), MAZOIER (*com^{re}*).

14

Les juges du tribunal d'Indre-Mont, ci-devant Châtillon-sur-Indre, annoncent à la Convention nationale qu'ils ont mis de côté tous ces panaches et autres attributs qui retraçoient à leurs yeux indignés les anciennes marques de féodalité; ils ne veulent plus d'autre distinction que cette empreinte sacrée, *la loi.*

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Indre-Mont, 5 vent. II] (4)

« Citoyens représentans un peuple libre,

Ce n'a pu être que lors du monstrueux alliage des deux pouvoirs qu'il a fallu que l'autorité dont divers fonctionnaires publics avoient été revêtus par le suffrage de leurs concitoyens, par le choix du Peuple, ait été confirmée par la patente de l'ombre d'un despote et que ceux délégués à l'administration de la Justice ayent été en même temps chamarrés du type auguste de la loi, des couleurs de la Nation et du panache qui couvrit le front odieux de nos anciens tyrans, de ce plumage et de ce manteau dont se pavanèrent ces seigneurs à talon rouge.

(1) P.V., XXXIV, 4. Bⁱⁿ, 2 germ. (suppl^t).

(2) C 299, pl. 1045, p. 23.

(3) P.V., XXXIV, 4-5. Bⁱⁿ, 1^{er} germ. (suppl^t); C. Eg., n^o 581.

(4) C 298, pl. 1032, p. 8.